

# Procédure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	<a href="#">2005/2146(INI)</a>	Procédure terminée
Période de réflexion: structure, sujets et cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne		
Sujet 8 Etat et évolution de l'Union		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles		13/07/2005
		ALDE <a href="#">DUFF Andrew</a>	13/07/2005
		Verts/ALE <a href="#">VOGGENHUBER Johannes</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		29/08/2005
		PPE-DE <a href="#">BROK Elmar</a>	
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		13/09/2005
		PSE <a href="#">SWOBODA Hannes</a>	
	<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>REGI</b> Développement régional		05/10/2005
		IND/DEM <a href="#">ŽELEZNÝ Vladimír</a>	
<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural		13/09/2005	

ALDE [SCHUTH Willem](#)

PECH Pêche

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

CULT Culture et éducation

23/08/2005

Verts/ALE [TRÜPEL Helga](#)

JURI Affaires juridiques

15/09/2005

PSE [BERGER Maria](#)

LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures

04/10/2005

ALDE [CAVADA Jean-Marie](#)

FEMM Droits de la femme et égalité des genres



15/09/2005

PPE-DE [BAUER Edit](#)

PETI Pétitions

La commission a décidé de ne pas donner d'avis.

## Événements clés

07/07/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
15/12/2005	Vote en commission		Résumé
16/12/2005	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A6-0414/2005</a>	
18/01/2006	Débat en plénière		
19/01/2006	Résultat du vote au parlement		
19/01/2006	Décision du Parlement	<a href="#">T6-0027/2006</a>	Résumé
19/01/2006	Fin de la procédure au Parlement		

## Informations techniques

Référence de procédure	2005/2146(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AFCO/6/29414

## Portail de documentation

Comité économique et social: avis, rapport		<a href="#">CES1249/2005</a> <a href="#">JO C 028 03.02.2006, p. 0042-0046</a>	26/10/2005	ESC	
Avis de la commission	<a href="#">ITRE</a>	<a href="#">PE362.759</a>	23/11/2005	EP	
Avis de la commission	<a href="#">AGRI</a>	<a href="#">PE362.681</a>	23/11/2005	EP	

Avis de la commission	<b>REGI</b>	<a href="#">PE362.880</a>	24/11/2005	EP	
Avis de la commission	<b>JURI</b>	<a href="#">PE364.688</a>	24/11/2005	EP	
Avis de la commission	<b>FEMM</b>	<a href="#">PE364.822</a>	24/11/2005	EP	
Avis de la commission	<b>LIBE</b>	<a href="#">PE364.935</a>	24/11/2005	EP	
Avis de la commission	<b>AFET</b>	<a href="#">PE362.640</a>	25/11/2005	EP	
Avis de la commission	<b>CULT</b>	<a href="#">PE362.668</a>	28/11/2005	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE365.115</a>	02/12/2005	EP	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE364.885</a>	16/12/2005	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A6-0414/2005</a>	16/12/2005	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T6-0027/2006</a>	19/01/2006	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)0584</a>	09/02/2006	EC	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		<a href="#">SP(2006)0919</a>	10/05/2006	EC	

## Période de réflexion: structure, sujets et cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne

La commission a adopté le rapport d'initiative rédigé par Andrew DUFF (ADLE, UK) et Joannes VOGGENHUBER (Verts/ALE, DE) en réponse à la décision du Conseil européen de juin 2005 de fixer une période de dialogue ou de réflexion sur l'avenir de l'UE. Les députés soulignent d'impliquer tous les citoyens européens dans le processus de construction de l'avenir de l'Europe. Ils critiquent également le Conseil et la Commission pour n'avoir pas clairement attiré l'attention sur la période de réflexion.

Le rapport signale que l'UE devrait rédiger une Constitution d'ici 2009 afin de garantir une Union efficace et démocratique. Les députés avancent également qu'un nouvel élargissement de l'Union sera impossible, après l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie, sur la base du traité de Nice, qui «n'offre pas une base viable pour la poursuite du processus d'intégration européenne». Le rapport critique que des propositions visant à mettre sur pied des groupes restreints de certains États membres alors que le processus constitutionnel est toujours en cours et qu'il soit envisagé que «des coalitions regroupant certains États puissent se former en dehors du cadre de l'UE».

La commission observe que seul un petit nombre de réformes démocratiques peuvent être introduites à ce stade sans révision du traité mais moyennant une révision des règles de procédure ou un accord interinstitutionnel - c'est-à-dire en ce qui concerne la transparence du processus législatif au Conseil, l'instauration d'une forme d'initiative citoyenne, et un contrôle plus rigoureux par chaque parlement national de la conduite des affaires de l'UE par le gouvernement de son pays.

Les députés sont d'avis que le dialogue européen doit être structuré par des thèmes communs et avoir des objectifs politiques clairs visant à garantir la participation des citoyens. Ils demandent que le Parlement européen invite les parlements nationaux à une série de conférences ? des "forums parlementaires" ? pour encourager le débat et formuler, étape par étape, les conclusions politiques nécessaires. Les médias doivent également être impliqués pour donner au débat la publicité et l'intensité nécessaires. Les questions prioritaires à traiter au cours des forums parlementaires et dans le cadre d'un large débat public doivent inclure le processus d'intégration, le rôle de l'UE dans le monde, le modèle économique et social européen, et la liberté, la sécurité et la justice. La commission invite également les États membres d'organiser un grand nombre de réunions publiques et de débats dans les médias sur l'avenir de l'Europe ? des «forums citoyens» - aux niveaux national, régional et local.

Les députés proposent que les conclusions de la période de réflexion soient formulées au cours du second semestre de 2007, et que l'on réponde clairement, à ce stade, à la question de savoir comment faire avancer la Constitution. Bien que le rapport examine un certain nombre d'options s'offrant à l'Union, qui vont de l'abandon du projet constitutionnel à la restructuration et/ou la modification de ce texte dans le but de l'améliorer, ou encore une refonte complète, les députés sont d'accord qu'il est important de ne pas anticiper le résultat du débat. Ils considèrent que le maintien du texte actuel constituerait un résultat positif de la période de réflexion, mais que cela ne sera possible qu'à la condition de prévoir également des mesures significatives visant à rassurer et convaincre l'opinion publique.

## Période de réflexion: structure, sujets et cadre pour une évaluation du débat sur l'Union européenne

Répondant à la décision du Conseil européen (juin 2005) d'entamer une période de dialogue et de réflexion sur l'avenir de l'Europe, le Parlement européen a adopté, avec 385 voix en faveur, 125 contre et 51 abstentions, le rapport d'initiative d'Andrew DUFF (ADLE, UK) et de Johannes VOGGENHUBER (Verts/ALE, AT). Il a souligné la nécessité de faire participer tous les citoyens à la construction européenne et critiqué le Conseil et la Commission de n'avoir pas assigné un objectif clair à la période de réflexion.

Répétant sa conviction que le traité de Nice n'offre pas une base viable pour assurer la poursuite du processus d'intégration, le Parlement a confirmé sa détermination à parvenir à un accord constitutionnel qui renforce la démocratie parlementaire, la transparence et l'état de droit, consacre les droits fondamentaux, développe la citoyenneté et augmente la capacité de l'Union élargie à agir efficacement sur le plan intérieur et sur la scène internationale. Il demande que tous les efforts soient accomplis pour garantir que la Constitution entrera en vigueur en 2009. Les députés ont également fait valoir qu'aucun autre élargissement, après l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie, ne pourra se faire sans une nouvelle base constitutionnelle.

Les députés ont critiqué les propositions visant à mettre sur pied des groupes restreints d'États membres susceptibles de commencer à mettre en œuvre des réformes en laissant les autres pays de côté, de même que les solutions tendant à la formation de coalition d'États membres en dehors du cadre de l'Union européenne.

La plénière a maintenu plusieurs options pour le sort de la Constitution : abandon du projet constitutionnel ; poursuite de la ratification du texte actuel non modifié ; clarification ou enrichissement du texte actuel ; restructuration et/ou modification du texte dans le but de l'améliorer ; refonte complète. Elle considère que le maintien du texte actuel constituerait un résultat positif de la période de réflexion, mais que cela ne sera possible qu'à la condition de prévoir également des mesures significatives visant à rassurer et convaincre l'opinion publique.

Le Parlement propose donc d'utiliser la période de réflexion actuelle pour relancer le projet constitutionnel dans le cadre d'un large débat public sur l'avenir de l'intégration européenne. Ce dialogue européen devrait viser à clarifier, à approfondir et à démocratiser le consensus sur la Constitution, ainsi qu'à répondre aux critiques et à trouver des solutions là où les attentes n'ont pas été satisfaites. Il s'agira de "forums parlementaires" et de "forums des citoyens".

Les députés proposent qu'un premier forum interparlementaire soit réuni au printemps 2006 afin d'entendre les parlementaires, tant nationaux qu'européens, l'objectif étant de soumettre des recommandations détaillées au Conseil européen. Ce premier forum parlementaire devrait se concentrer sur un nombre limité de questions prioritaires, à savoir : l'objectif de l'intégration européenne ; le rôle de l'Europe dans le monde ; l'avenir du modèle économique et social européen dans le contexte de la mondialisation ; les frontières de l'Union européenne ; liberté, sécurité et justice ; le financement de l'UE.

En même temps, pour assurer une participation plus large, le Parlement demande aux États membres d'organiser un grand nombre de réunions publiques et de débats dans les médias sur l'avenir de l'Europe - des "forums citoyens" - aux niveaux national, régional et local, structurés autour de thèmes faisant l'objet d'un accord commun, avec l'aide de la Commission. Ces débats devraient impliquer les partis politiques, les partenaires sociaux, la société civile, la communauté universitaire et les médias. Il suggère également que les partis politiques donnent une importance accrue à la dimension européenne, tant dans leurs débats internes que dans leurs campagnes électorales.

Le Parlement souhaite enfin que les conclusions de la période de réflexion soient formulées au cours du second semestre de 2007, et que l'on réponde clairement, à ce stade, à la question de savoir comment faire avancer la Constitution. Il charge sa commission des affaires constitutionnelles de superviser la période de réflexion, au regard notamment de la préparation des forums parlementaires, de l'élaboration des documents de travail ("documents européens"), de la récapitulation des débats institutionnels et des citoyens, ainsi que des conclusions et propositions d'action qui pourraient en découler.